



LA LIBRAIRIE DES INCONNUS
8 LALEUQUEUE
76660 SMERMESNIL

CONTRAT D'EDITION

Il est convenu ce jour le un **contrat d'édition** entre :

LA LIBRAIRIE DES INCONNUS

Et

M

Ce contrat a été voulu et souhaité par M qui a confié à La Librairie des Inconnus l'édition de son ouvrage :

TITRE

1/ Il est établi ce jour que le coût de l'édition d'un ouvrage est de € (ce coût ne comprenant pas les frais d'envoi à la charge de M lorsqu'il effectuera des commandes personnelles)

2/ Afin d'assurer les transactions que nécessite l'envoi du ou des ouvrages à M M s'engage à fournir à Francine MUSQUIN DUGUE (représentante légale de La Librairie Des Inconnus) les coordonnées de son **compte PAYPAL** seul moyen de paiement accepté (le compte de la librairie étant **prosateur76660@outlook.fr**). Ce qui permettra à La librairie des inconnus de lui reverser les gains qu'il ou elle aura éventuellement réalisé sur les ventes en ligne.

3/ Chaque 10 du mois si **des ventes ont été réalisé** M recevra un état des ventes en ligne réalisées dès **que le montant des gains atteindra la somme de 20€** un versement sera effectué sur le **compte PAYPAL** de M

4/ M s'engage à prendre en charge l'intégralité des frais d'édition, à savoir :

- **Le versement de 50€** adressé à La Librairie des Inconnus via PAYPAL, par virement bancaire, *RIB envoyé sur demande*, par chèque à l'ordre de Francine MUSQUIN DUGUE. Cette somme couvre les frais de relecture du manuscrit, la correction dudit manuscrit (s'il y a lieu), la mise en page du manuscrit au format PDF pour présentation à l'édition.
- L'envoi d'un exemplaire fini à l'auteur.

5/ M souhaite que son livre soit mis au prix de vente de €. Hors frais d'envoi.

6/ M certifie et confirme qu'il ou elle a lu et approuvé toutes les modifications qui ont été effectuées sur son manuscrit et couvertures. Cet alinéa faisant office de BAT (Bon à tirer) **aucune réclamation ne pourra être recevable**, excepté si La librairie Des Inconnus effectuait un changement ou modification sur le manuscrit de M sans qu'il en ait été informé.

7/ Si M souhaitait effectuer des modifications après la signature du présent contrat, et l'envoi du premier exemplaire fini. Il lui sera demandé une participation financière de **15€** qu'il s'engage à verser à La Librairie des Inconnus. Cette somme pourra être prélevée sur les gains qu'il ou elle aura réalisé dans le mois.

8/ La librairie des inconnus s'engage à tenir informé M de toute modification qui pourrait intervenir durant la durée de ce contrat.

9/ Chaque auteur doit être Membre adhérent de La Librairie des Inconnus, et s'acquitter d'une cotisation annuelle de 12€. Si l'auteur ne renouvelle pas sa cotisation annuelle à terme échu, la diffusion et la publication de son ou ses ouvrages cesseront, huit jours après échéance de la date de cotisation.

10/ L'auteur s'engage à ne prendre aucune date de « dédicace » tant qu'il ne sera pas en possession de ses ouvrages. La Librairie Des inconnus ne pourrait être tenue pour responsable si l'auteur ne tenait pas compte de cet alinéa 10.

11/ Ce présent contrat est fixé à une année, et pourra être résilié à tous moments sur simple demande de l'une des parties.

Fait à SMERMESNIL

Le



Francine MUSQUIN DUGUE

M

Nota : Pour être valide il est impératif que le présent document soit retourné, signé des deux parties concernées. Le non-respect d'un des alinéas de ce présent contrat entraînerait immédiatement la résiliation du dudit contrat.